



Albi, le 15 octobre 2018

## Communiqué de presse

### PAC 2018- Rappel des échéances pour l'assurance récolte

Il est rappelé aux demandeurs d'aide à l'assurance récolte au titre de la campagne PAC 2018 que:

- la date limite de paiement de la cotisation d'assurance est fixée au **30 octobre 2018** ;
- la date butoir de transmission du formulaire de déclaration de contrat à la DDT est fixée au **30 novembre 2018**.

Le formulaire de déclaration de contrat vous est transmis pré-rempli par votre (vos) assureur(s). Il est nécessaire de procéder à la vérification de la cohérence des surfaces assurées avec celles de votre déclaration PAC.

Si les surfaces ne sont pas cohérentes, nous vous invitons :

- à signaler l'erreur sur le formulaire de déclaration de contrat à transmettre à votre (vos) assureur(s)
- à lui (leur) adresser également l'édition générée par telepac sur le « Récapitulatif des assolements » 2018 (document accessible dans l'espace "données et documents / campagne 2018" de votre compte telepac).

#### Pour vous aider dans vos démarches :

#### Accueil téléphonique et physique de la DDT

lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 11h30  
Téléphone : 0 581 275 001